

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Genevieve Deguire

<https://www.cadre21.org/membres/0bfcab69fad7644c0ca79ddd>

Date d'obtention : 2024-03-26 18:49:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut rencontrer la victime, assurer la sécurité et la confidentialité de l'élève qui vient nous parler, parler à l'auteur et ne pas oublier de se concerter et de poser nos questions à la direction pour qu'elle demande au CSS.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

J'ai participé à la formation en présentiel du 26 mars 2024

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La partie la plus délicate est la rencontre avec l'auteur car je veux être certaine de bien faire et la confiscation du téléphone (si c'est le cas, la réaction du jeune et du parents.)